



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT I.C.P.E.**

Commune de CARVIN

**Préambule**

**Préambule**

Le groupe D3T Distribution est un e-commerçant distribuant des articles d'équipement de la moto et du motard. Dans le cadre de sa croissance, D3T souhaite implanter un entrepôt logistique et des bureaux sur la commune de Carvin, dans la ZAC de la Gare d'Eau.

L'activité projetée sera classée au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 511-1 du Code de l'Environnement) pour la rubrique suivante :

Code rubrique	Définition de la rubrique	Installations concernées	Régime
1510-2	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des)	Volume de l'entrepôt : 62 125 m <sup>3</sup>	E

Le présent dossier a pour principaux objectifs de :

- formaliser la demande d'enregistrement au titre des ICPE (Rubrique 1510),
- présenter le projet,
- prendre en compte les exigences réglementaires en vigueur.

Le projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire. La justification du dépôt est fournie **sous pochette cartonnée** (conformément à l'article R.512-46-6 du Code de l'Environnement).

Le projet ne nécessite pas la demande d'une autorisation de défrichement.

Notons que ce projet ne fera pas l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration au titre des ICPE. Les caractéristiques des autres activités présentes sur le site (Exemple : chaufferie, local de charge, stockage des produits dangereux) seront inférieures au seuil de classement.



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT I.C.P.E.**  
*Synthèse des principaux enjeux  
environnementaux*

Commune de CARVIN

### Synthèse des principaux enjeux environnementaux

Le choix d'un site dépend avant tout des adaptations à apporter au regard des enjeux environnementaux identifiés. C'est donc pour cela que les critères du choix du site sont déterminants pour la réussite du projet.

Les critères de réalisation du projet sont évalués et hiérarchisés suivant la matrice définie ci-dessous :

Critère favorable	Critère nécessitant des adaptations	Critère défavorable

Les critères de choix du site projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critères	Commentaires	Evaluation
<b>Critères environnementaux</b>		
Environnement immédiat de l'installation	Le terrain est délimité par : <ul style="list-style-type: none"><li>- la société LTS au nord,</li><li>- un bassin de rétention à l'est,</li><li>- des parcelles agricoles au sud,</li><li>- un chemin rural et une parcelle enherbée à l'ouest.</li></ul> L'habitation la plus proche du site se trouve à 380 m au sud-ouest du site.	
Occupation du sol Historique	Le site a été occupé par un camp de caravanes (vue aérienne géoportail, 2009), puis par une parcelle agricole (vue aérienne google map, 2011). Actuellement, c'est une parcelle enherbée, qui n'est plus cultivée.	
Règlement d'urbanisme	La commune de Carvin dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le terrain est en zone AU2, zone d'urbanisation future destinée à accueillir des activités. Le projet est compatible avec le règlement de la zone AU2.	
Monuments historiques	Le site est implanté en dehors du périmètre de protection de 500 m de tout monument historique.	
Sites archéologiques	D'après le service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région Nord-Pas-de-Calais, il n'y a pas de vestiges connus sur la zone d'implantation du projet. Cependant au vu du contexte archéologique sensible, des études pourront être menées ultérieurement sur demande.	
Biens matériels susceptibles d'être affecté	Aucun bien matériel n'est susceptible d'être affecté.	
Voies de circulation	Les principaux axes routiers à proximité du site sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- la route RD 919 à 650 m à l'ouest,</li><li>- la route RD 917/N17 à 660 m au nord,</li><li>- l'autoroute A1 à 1,8 km à l'est.</li></ul> L'accès au site s'effectue par la RD 917/N17 puis par les voies de circulation de la ZAC.	



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT I.C.P.E.**  
**Synthèse des principaux enjeux  
environnementaux**

Commune de CARVIN

Critères	Commentaires	Evaluation
	<p>Les voies ferrées les plus proches du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une ligne de Train à Grande Vitesse, qui passe à 1,7 km à l'est et circulant selon un axe Nord-Sud,</li><li>- une voie ferrée, qui passe à 4,5 km à l'ouest et circulant selon un axe Nord-Sud.</li></ul> <p>La voie navigable la plus proche est le canal de la Deûle qui passe à 150 m au sud du site.</p>	
Eau souterraine, captage d'eau potable	D'après les informations de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais, la zone concernée est en-dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.	
Hydrographie	<p>Dans cette ZAC, de nombreux bassins de rétention et fossés sont présents. Le réseau hydrographique du secteur étudié est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le canal de la Deûle à 150 m au sud,</li><li>- le canal de Lens à 500 m au sud-ouest,</li><li>- le Grand Courant à 580 m à l'est.</li></ul>	
ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000	<p>Le site n'est pas localisé sur des espaces naturels protégés (NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO, Arrêté préfectoral de protection de biotope...).</p> <p>Le site NATURA 2000 le plus proche du projet se trouve à 7,3 km au nord-est. Il s'agit de la ZPS « Les 'Cinq Tailles' ».</p>	
Faune Flore	Le site ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique particulier.	
Sites classés, inscrits	La zone concernée par le projet n'est pas implantée sur un site classé ou inscrit.	
Aires AOC-AOP	La commune de Carvin n'est concernée par aucune aire AOC ou AOP.	
Zone humide	Le site n'est pas implanté sur une zone humide.	
Espaces forestiers ou de loisirs	Le projet est situé dans la ZAC de la Gare d'Eau, en dehors des zones forestières ou de loisirs.	
Parc naturel régional	Le projet n'est pas localisé sur le périmètre d'un Parc Naturel Régional.	
Inondation	Le site ne serait pas concerné par le risque inondation.	
Mouvement de terrain Séisme	<p>La commune de Carvin est classée en zone à risque de sismicité faible (zone 2). Le site est de plus soumis au risque de mouvements de terrains miniers mais aucun PPRn n'est approuvé.</p> <p>Les installations seront conçues pour résister à ces aléas.</p>	
Incendie feu de forêt	La commune n'est pas soumise au risque incendie feu de forêt. Aucun espace boisé n'est à proximité immédiate du site.	



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT I.C.P.E.**  
**Synthèse des principaux enjeux  
environnementaux**

Commune de CARVIN

Critères	Commentaires	Evaluation
Risque malveillance	Ce risque sera limité par : <ul style="list-style-type: none"><li>- la présence de personnel pendant les heures de travail,</li><li>- la présence d'un portail au niveau de l'accès au site, qui sera fermé en dehors des heures d'ouverture,</li><li>- un système de télésurveillance et d'une alarme anti-intrusion.</li></ul>	
Risque technologique	La société Nortanking possède un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit. Au regard du plan de zonage réglementaire, le site n'est pas concerné par ce PPRT. De nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont recensées aux alentours du site. Sous réserve que les ICPE au voisinage du site respectent la réglementation en vigueur, le risque technologique est censé être écarté.	
Risque Transport de matières dangereuses	Une canalisation de gaz exploitée par GRT gaz passe à 130 m à l'ouest du site. Les prescriptions de GRT Gaz seront prises en compte dans le cadre du permis de construire. (consultation officielle de GRT Gaz).	

**Résultat de l'évaluation environnementale :**

En l'état actuel de nos connaissances, le site choisi ne présente aucun enjeu défavorable ou nécessitant des adaptations.

Cependant, la réalisation du projet dépendra des autorisations administratives requises au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.